



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

**GROUPEMENT SUISSE DES CONSEILS
EN GESTION INDÉPENDANTS, G.S.C.G.I.**

**SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG
UNABHÄNGIGER FINANZBERATER, S.V.U.F.**

**ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI CONSULENTI
FINANZIARI INDIPENDENTI, A.S.C.F.I.**

**SWISS ASSOCIATION OF INDEPENDENT
FINANCIAL ADVISORS, S.A.I.F.A.**



LE CONCEPT FONDAMENTAL DU GSCGI

**Créer et maintenir une association professionnelle
représentative et capable de :**

- 1. Définir des normes d'éthique professionnelle que tout CGI s'engage à respecter**
- 2. Défendre les intérêts du CGI**
- 3. Faire connaître la profession au public**
- 4. Protéger l'investisseur contre toutes pratiques abusives**
- 5. Créer les structures nécessaires à assurer une protection optimale du CGI**



POUR CE FAIRE LES CHANTIERS SUIVANTS SONT INDISPENSABLES :

1+2. DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU CGI

Plan National

- I. Création d'une section suisse alémanique (entre Zoug, Zurich, Berne, Bâle, + de 1500 CGI hors ASG!)
- II. Contacts étroits et répétés avec les autorités
- III. Contact amélioré avec le public

**COMITÉ du GSCGI
COMMISSIONS**

Plan International

- I. Se défendre contre des directives du genre MIFID
- II. Augmenter les contacts avec des Ass. nationales d'autres pays
- III. Jouer un rôle actif au sein d'organismes de portée internationale

CIFA



OBJECTIFS

- 1. Combattre les pratiques abusives et criminelles qui entachent la réputation de la profession**
- 2. Combattre la dérive de la régulation abusive**
- 3. Protéger la sphère privée de l'investisseur et sa liberté de décision**



3. FAIRE CONNAÎTRE LA PROFESSION AU PUBLIC

**Diffusion plus large des spécificités du
métier de CGI**

**Conférences d'information à des associations
de consommateurs/groupes d'investisseurs**

**Contacts étroits avec des associations
d'actionnaires**

Agir en tant qu'experts à la demande de tiers



4. PROTEGER LE CLIENT DE TOUTES PRATIQUES ABUSIVES

Eliminer le conflit d'intérêt en offrant au client le plus grand choix de produits après une sélection rigoureuse et objective

Combattre des pratiques spéculatives et dangereuses des vendeurs de produits

Offrir au public un site de conseil Q & A permettant à celui-ci de s'informer



5. CREATION DE STRUCTURES POUR ASSURER UNE PROTECTION OPTIMALE DU CGI

Création de nouveaux produits

Réunions/séminaires de formation adaptés

Opérateurs dangereux individus peu recommandables

Base de données codée maintenue par le GSCGI

Investissement dans des produits/marchés sophistiqués

Recherche de collègues spécialisés dans ces instruments

Harmonisation des conditions offertes aux CGI

Panels mixtes avec membres partenaires afin d'harmoniser les conditions cadres accordées aux membres GSCGI

Rapprochements/collaboration/culture de réseau/transmission de clientèle/ass. Professional Indemnity

Mise en place d'une plateforme dans ce sens. Choix de négociateurs



COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS

?

MOYENS FINANCIERS

- Cotisations
- Contributions d'organismes tiers qui soutiennent les buts du GSCGI
- Club des membres « ELITE »
- Autres rémunérations^①

MOYENS HUMAINS

- Membres de commissions de travail
- Spécialistes dans des sous-commissions
- Concours bénévoles de membres selon les circonstances

①

- Paiement résultant de frais de consultation
- Emoluments d'expertises pour des tribunaux
- Rétribution en cas de transmission de clientèle entre-membres